

Lycée: réforme majeure annoncée



Le ministre Xavier Darcos a dévoilé à la mi-juillet les grandes lignes d'une grande réforme des lycées, réalisable en trois ans et applicable en classe de seconde dès la rentrée 2009.

Aux filières conduisant au baccalauréat général, assimilées à des "tuyaux d'orgue", seraient substitués des "parcours" d'élèves, diversifiés grâce à l'adoption d'une organisation de l'enseignement en "architecture modulaire" conçue sur la base de "modules semestriels de trois heures" hebdomadaires. Ce réagencement des horaires permettrait d'ouvrir des champs nouveaux à l'autonomie des établissements et pour le pouvoir décisionnel des proviseurs, en matière d'organisation des enseignements et de définition des missions et services des professeurs. Le nouveau lycée suppose ainsi, dans l'esprit du ministre, "des établissements plus autonomes" et "une marge de manœuvre importante pour le chef d'établissement en matière d'organisation pédagogique".

Nulle surprise, puisque les seize points de convergence signés par les quatre principales organisations syndicales des professeurs énonçaient que "le troisième objectif de la réforme du lycée est d'en faire le lieu d'une réelle liberté de choix des lycéens en évitant l'enfermement trop précoce dans des filières par la mise en place d'une diversité et d'une souplesse plus grandes des parcours offerts", et encore "la personnalisation des parcours et l'ouverture du choix des élèves supposent une capacité d'auto-organisation des établissements dont les limites doivent être définies."

La ministre précise que la "maquette" de lycée du futur comporte des horaires d'élèves découpés en "trois grands blocs". D'abord, des enseignements généraux, avec des cours tels que les élèves les ont connus au collège. Ensuite, des enseignements complémentaires pour découvrir de nouveaux domaines, ou approfondir les fondamentaux en classe de seconde et se spécialiser ensuite. Enfin, des activités d'accompagnement des élèves afin d'assurer une meilleure individualisation des parcours.

Le but affiché de la réforme projetée est, bien entendu, une meilleure réussite des élèves. Difficile pourtant de comprendre que Xavier Darcos ait annoncé si vite sa proposition de baisser progressivement, de la seconde à la terminale, la part des "enseignements généraux". La répartition du temps scolaire envisagée en seconde par le ministre serait

de 60% pour les enseignements fondamentaux, 25% pour les modules complémentaires et d'exploration et d'approfondissement, et de 15% pour les activités dites d'accompagnement. En terminale, la répartition pourrait être de 45%, 45% et 10%. "Le temps disciplinaire au sens étroit du terme devrait se réduire", précise Xavier Darcos qui une fois de plus insiste sur le caractère "excessivement lourds" des élèves. Personne n'est dupe: la diminution du temps d'enseignement par élève serait un moyen de supprimer des postes d'enseignants, et de désengager financièrement l'Etat de l'Ecole.

Si ce projet de réforme était adopté, des disciplines se verraient réduites à un enseignement "modulaire" et "semestriel". Des heures de cours seraient remplacées par des "activités" qui pourraient bien, puisque le ministre ne dit pas tout, être confiées à des assistants d'éducation rémunérés au salaire minimum ou à d'autres faux enseignants et vrais animateurs recrutés par l'établissement dans le cadre de son autonomie renforcée, ou encore à des étudiants stagiaires pour un coût nul.

Le ministère parle de réforme du lycée et des séries qui conduisent à un baccalauréat général, et non des autres. C'est qu'en parallèle, à la rentrée 2009 devrait commencer la réforme des lycées professionnels annoncée fin 2007, avec la généralisation des désastreuses expériences dites de bac pro en trois ans et suppression probable des filières technologiques. L'enseignement en lycée se dualiserait alors en deux voies appelées à diverger toujours plus, l'une consacrée à l'enseignement général, l'autre à une formation technoprofessionnelle branchée, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, sur l'apprentissage en amont et la formation continue en aval.

Le pilotage du projet est assuré par Jean-Paul de Gaudemar, lequel a le mérite de la franchise libérale. "Que par ailleurs des économies puissent découler de la réforme, tant mieux, tout le monde s'en réjouira, tout le monde sait que l'Education a besoin de réformes de structures, le temps de gratouiller ici et là est pratiquement achevé, les marges qui nous restent sont faibles." L'aimable pilote précise: "Une des conséquences de cette nouvelle organisation est la nécessité de

repenser les programmes sur un mode différent. Cela serait en cohérence avec la tendance actuelle qui est de plus en plus



d'identifier la progression, en termes de compétences et non plus de champs disciplinaires stricto sensu. (...) Dans le système actuel, il est conseillé de passer tant d'heures sur tel grand chapitre. (...) Les mathématiques, terme toujours employé au pluriel, se décomposent en sous-matières, algèbre, géométrie, informatique, etc...qui peuvent être autant de thèmes de modules." Les mauvaises langues parleront d'éclatement des disciplines et de déstructuration des programmes, et les bonnes de découpage modulaire et d'articulation des référentiels modulaires sur les besoins en compétences de l'économie et les aspirations des élèves.

Les "tuyaux d'orgue" conduisaient au baccalauréat, premier grade universitaire. Mais sur quoi donc déboucherait un parcours individualisé comme enchaînement de modules? Là encore, Jean-Paul de Gaudemar est épatant d'efforts d'explicitation de la réforme dont il assume la lourde charge: "Il est certain que l'organisation du bac va connaître une modification. (...) nous pouvons nous dire d'ores et déjà que la nouvelle organisation aura des conséquences sur le rapport relatif entre les épreuves finales et celles de contrôle continu. (...) Il faudra avoir un vrai suivi des notes, et repenser le carnet scolaire qui pourrait être remplacé par un vrai portfolio de compétences rempli au fur et à mesure."



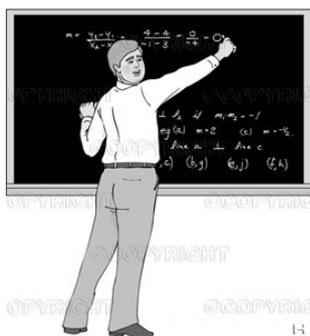
La conséquence est que "Deux bacs scientifiques pourront être extrêmement différents avec les modules d'approfondissement." Les 1500 lycées de France créeraient ainsi leurs propres "parcours", et décerneraient leurs propres diplômes maison, et pourquoi pas individualisés, actifs incorporels spécifiques à leur porteur, c'est la conception du "port-folio de compétences". Non seulement le baccalauréat disparaîtrait de fait comme diplôme national, mais l'idée même de diplôme disparaîtrait, remplacée par celle de portefeuille de compétences.

Les programmes nationaux des "tuyaux d'orgue" préparatoires au baccalauréat, une fois les filières remplacées par des parcours individuels d'un module à l'autre, et disparue l'idée de diplôme national, seraient tout à fait inutiles. En d'autres termes, l'enseignement perdrait son unité, et pourrait différer considérablement d'un lycée à l'autre. C'est là ce que l'économiste appelle la différenciation des produits... et cette différenciation, produite par le libéralisme scolaire soucieux d'accroître l'autonomie des établisse-

ments, ne serait point la conséquence du positionnement sur le marché scolaire d'entreprises éducatives, mais la conséquence, au niveau local, d'injonctions gouvernementales adressées aux lycées de différencier leur offre de biens éducatifs justement pour que les écoles publiques fonctionnent comme des firmes privées placées sur un marché concurrentiel. C'est là l'essence même du libéralisme scolaire, dont l'aboutissement logique ne peut être que la remise aux entrepreneurs privés des établissements susceptibles de receler des gisements de rentabilité, et donc de les intéresser.

L'incidence de pareille réforme sur les enseignants n'est pas difficile à deviner. C'est l'ensemble de la relation de travail qui serait transformée. Le ministère déclare qu'il convient, pour de ce qui serait des professeurs, de "repenser de manière substantielle l'organisation des enseignements et leurs services". Réforme des statuts et des obligations de service, avec annualisation forcée par les modules horaires et l'introduction dans les emplois du temps d'activités diverses et variables d'un établissement à l'autre. Des statuts souples et des services flexibles qui ne puissent pas entraver l'autonomie renforcée des établissements, conformément à la feuille de route convergente syndicalo-ministérielle du 11 juin selon laquelle "il conviendra de mieux différencier le temps destiné aux cours proprement dits de celui qui pourra être consacré au travail sur projet, à la remise à niveau ou à l'approfondissement, et du temps dégagé pour l'accompagnement éducatif".

Difficile de désapprouver Xavier Darcos lorsqu'il déclare que "la problématique de départ peut être considérée comme posée à travers le document intitulé "points de convergences sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme des lycées" et signée par plusieurs organisations comme "feuille de route" de la réflexion et de la discussion sur le nouveau lycée". Manière, pour le ministre, d'indiquer aux professeurs, cinq semaines après la signature des directions syndicales, que leurs plus grosses formations étaient engagées, par les sommets d'appareils, dans un processus d'accompagnement de la réforme depuis le départ. Reste à la base à comprendre ce lâchage, et à entamer la lutte, si possible dans l'unité avec les élèves et les parents soucieux du caractère public, démocratique et républicain de l'Ecole.



E.F.